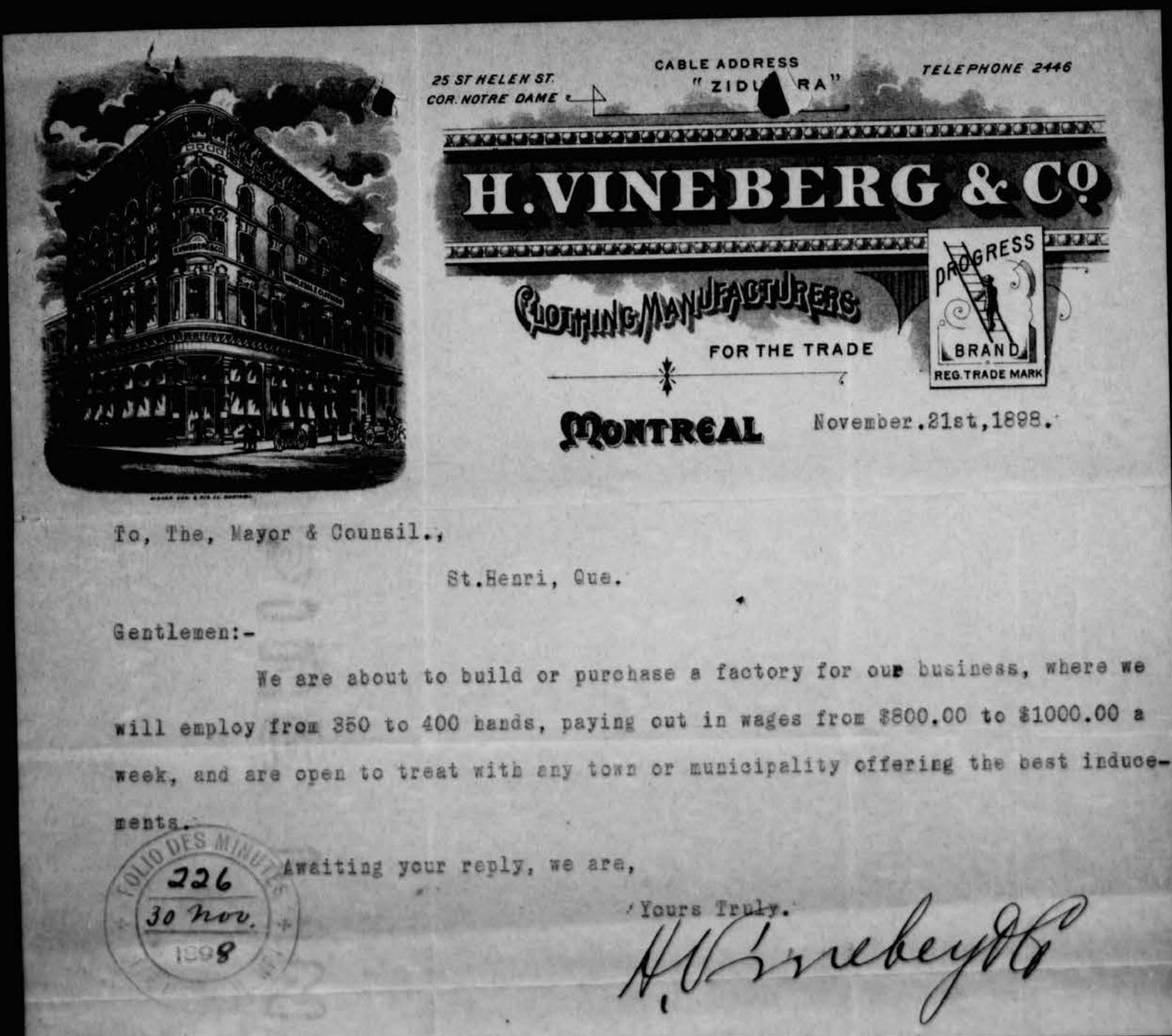


P23/E2,162



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7870

A. Vineberg do  
re avantages.  
21/11/98



P23/E2,162

P23/E2,162

Painz & Cie n° 100 28/98

Je soussigné propose de fourni  
les chapiteau sculpter aussi que  
les consoles, suivant les détail  
fourni par l'architecte monsieur  
le sonne de Cest cinquante autē  
cinq<sup>ts</sup> \$155<sup>00</sup>

Picke sculpteur  
par  
Daniel Lalonde



P23/E2,162

45 000  
51611  
34349  
80000  
210960  
2700  
2324  
215984

P23/E2, 162

CITE DE ST.-HENRI.

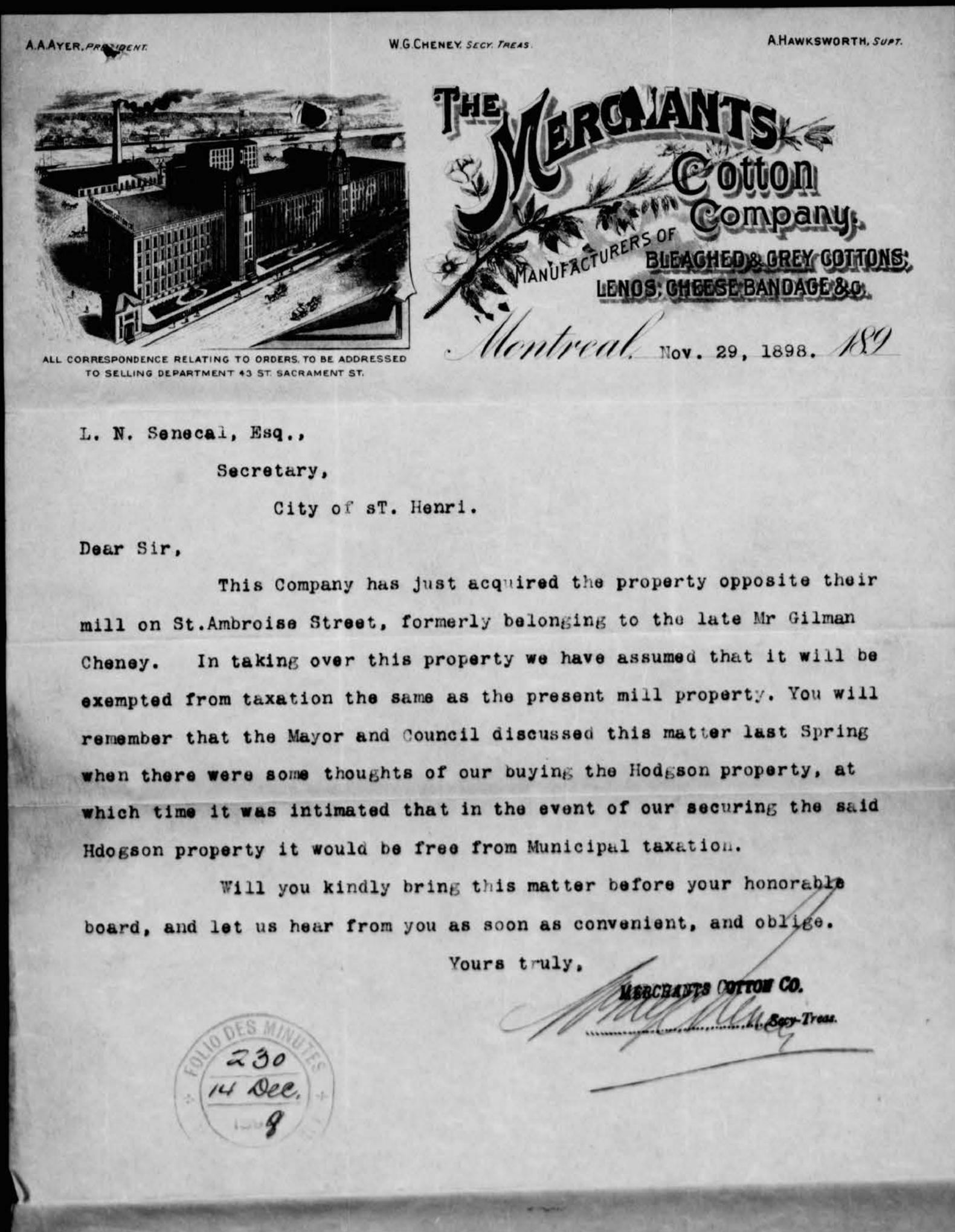
Archive No 7871

Réché Scueplem  
par J. Lalonde  
mission pour  
chapitau.

28/11/98



P23/E2,162



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7872

Merchants Cotton Coy.  
re exemption de taxes  
sur terrain Sheeney.

29/11/98



P23/E2, 162

## Dépenses au 30 Novembre 1898

Approuvée

Cour du Recorder	108377	1100
Hôtel de Ville	242935	1300
Santé Publique	247205	3155
Papeterie	82316	400
Bureau du Conseil	324692	3850
Entretien du Bureau Fr.	88159	300
Journal	55873	500
Télégraphe d'Alma	18403	155
Salaire des Grands	731987	9080
Habillements	38575	570
Egouts Comst Caw & A.	23185	300
Gas	54691	500
Musiques	250	
Rues	944974	6010
Trottoirs	264746	2000
Hand de Sécurité aux Paix	33023	300
Entretien des Pompiers	141116	1300
Délegations	33795	500
Ardoisage	74490	1500
Éclairage	463014	10000
Aménagements Publics	358520	
Dommages Propriétés	161623	1000
Contingents	482125	1600
Expropriations	2437887	
Station # 2	12322	10000
Intérêt	57282	50000
Prise Recam	361449	3000
Remboursement Fines	610	
Expropriation Milie	964792	
Montreal Nat & Ply Aktua	11648589	
Steuf Re Clendinen	197020	
Entretien des Trag	334025	334025
Montreal S Ply R neig	334025	334025
Mosley Shoefather	20137	20000
Billet	4000	
Véhicules	4045	
Évaluation 1898	51050	450
Carte	70590	
	30237401	

8708



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7873

Etat des Dépenses

30/11/98



P23/E2, 162

P23/E2,162

Montreal Street Railway Co.

Office of  
THE SUPERINTENDENT.

Montreal. 30 NOVEMBRE 1898.

L.N.SENECAL, ECR.,

Greffier-Tresorier de la Cite de St.Henri.

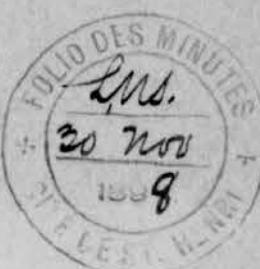
MONSIEUR,

En répnse a votre faveur du 25 courant dans laquelle vous notez que le char 572 de St.Henri et quatre chars de la Rue Fulford etaient retournés de la Rue Fulford; je dois citer que ce retardement facheux a été causé par le mauvais temps que nous avons eu le matin en question et le fait qu'il y avait sept chars ensemble tel que vous dites, démontre clairement que c'était un délai extraordinaire qui requierait tel que nous l'avons déjà expliqué, qu'un certain nombre de ces chars fussent retournés à ce point afin de mettre le service en forme régulière.

Nous regrettons beaucoup l'ennui qui put être cause de temps à autre à nos pratiques et à vos citoyens, mais notre service, comme vous le savez, est si sujet à être dérangé de temps à autre par des causes et des accidents de toutes sortes sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, que nous ne pouvons vous promettre, que de tels délais ne se répètent pas.

Dans l'intérêt de votre ville aussi bien que dans celle de notre Compagnie nos meilleurs efforts seront toujours donnés à vous procurer le meilleur service possible.

L'enfant dont vous faites mention qui a failli être écrasé par le char 572, suivant les raports que nous en avons, est venu à la course de réculons, se placer immédiatement devant le char, et ce n'est du qu'au fait que le char allait doucement qu'il n'en a pas résulté un accident fatal.



P23/E2,162

*Montreal Street Railway Co.*

Office of  
THE SUPERINTENDENT.

L.N.S.

*Montreal, 30 NOVEMBRE 1898.*

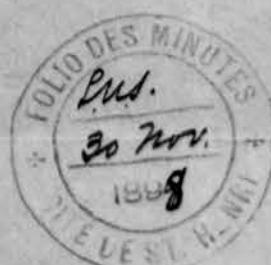
L'enseigne "Cars stop here" placée au coin de l'Hotel de Ville ordonne et indique simplement, que les chars doivent arreter a cet endroit s'il y a des passagers a desendre ou monter.

Neanmoins je note avec remerciements, la bonte que vous avez eu d'attirer mon attention a cet egard et je prendrai les moyens positifs de m'assurer que nos gardes-moteurs suivent leurs instructions et roulent avec precaution en passant a ce coin.

Je demeure avec consideration,

Votre devoue serviteur,

*S' M' D' A N D R Y*  
SURINTENDANT.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7874

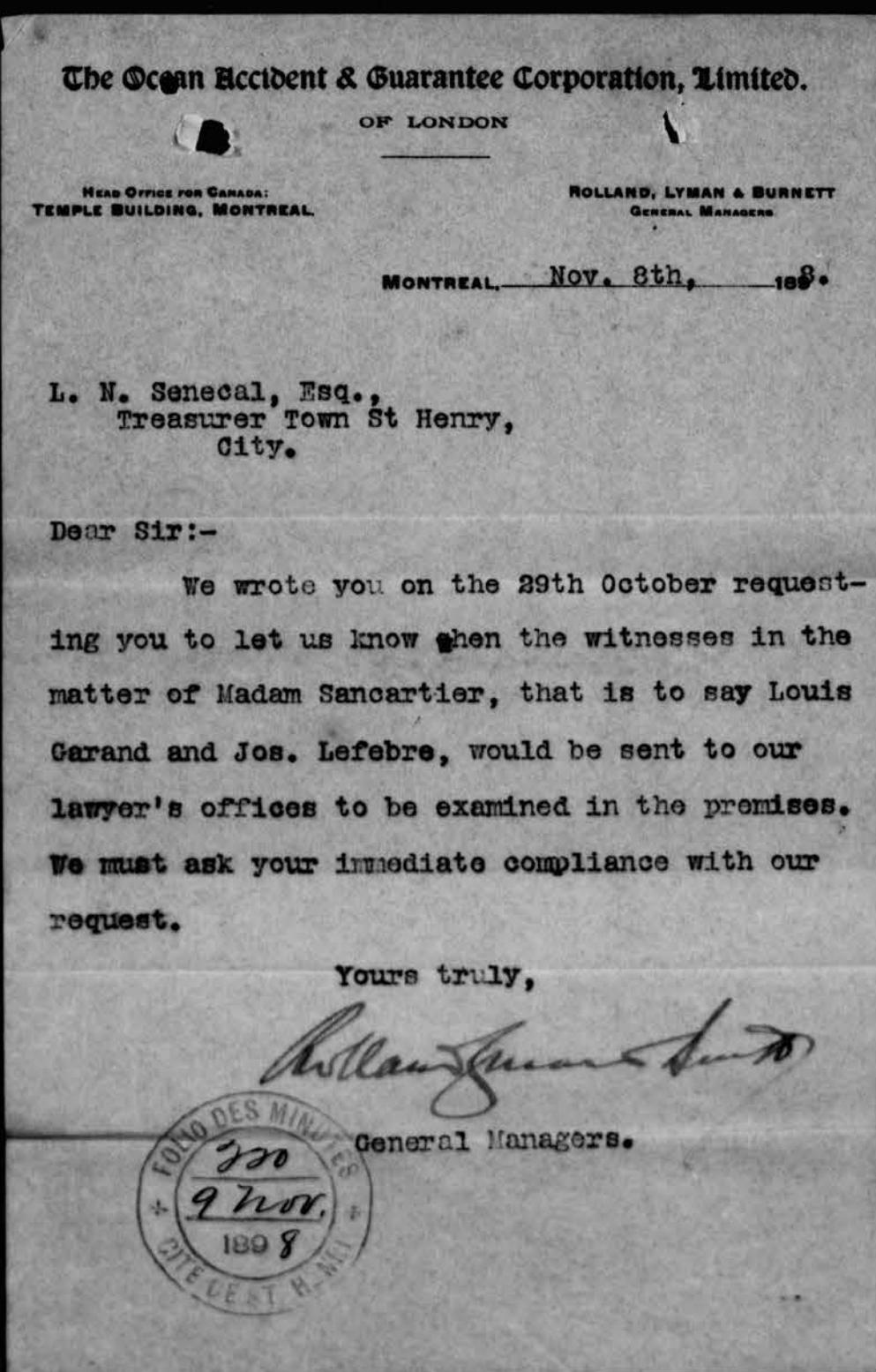
Montreal Street Ry.  
(MacDonald)

re service -  
30/11/98

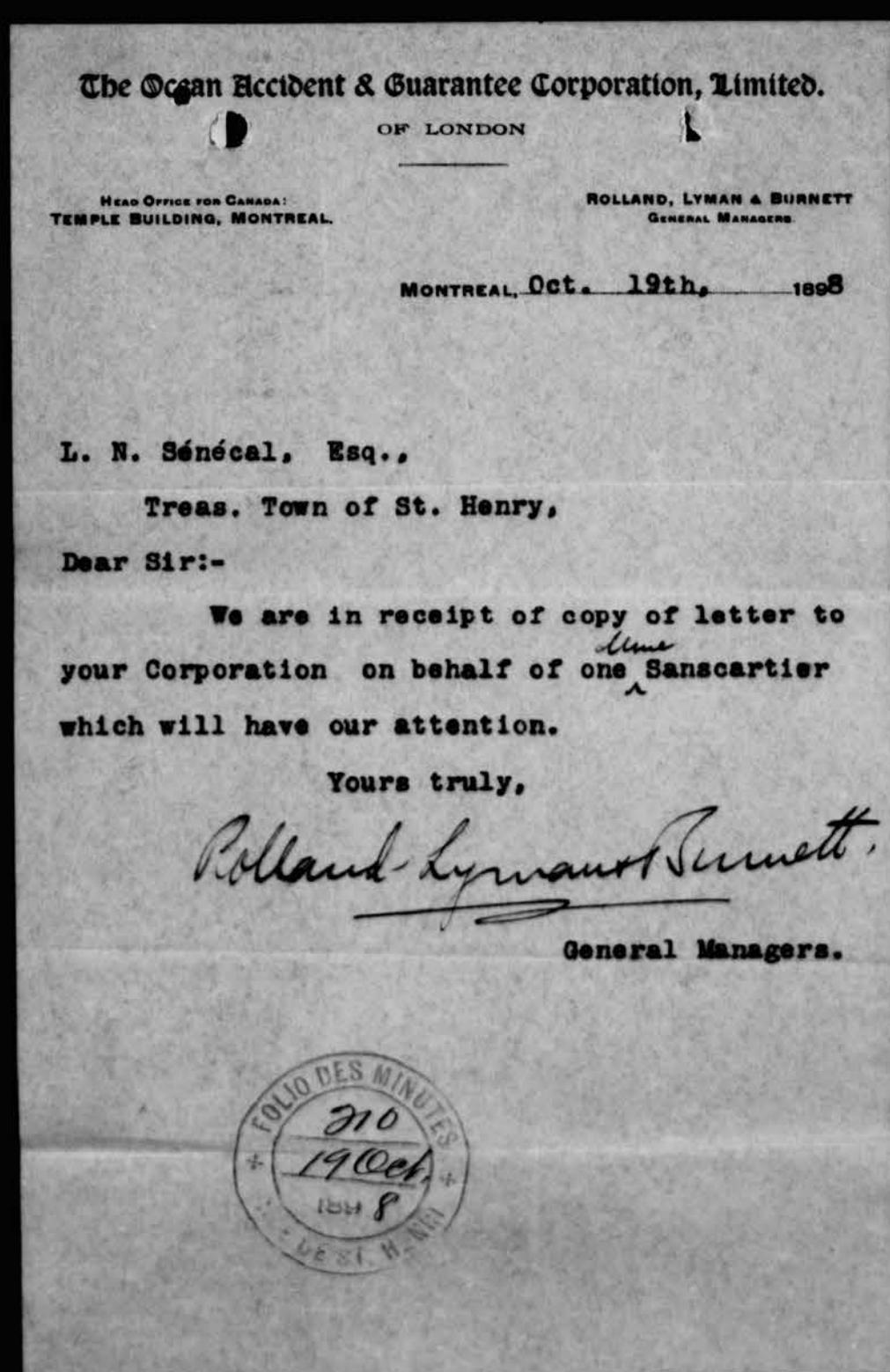


P23/E2, 162

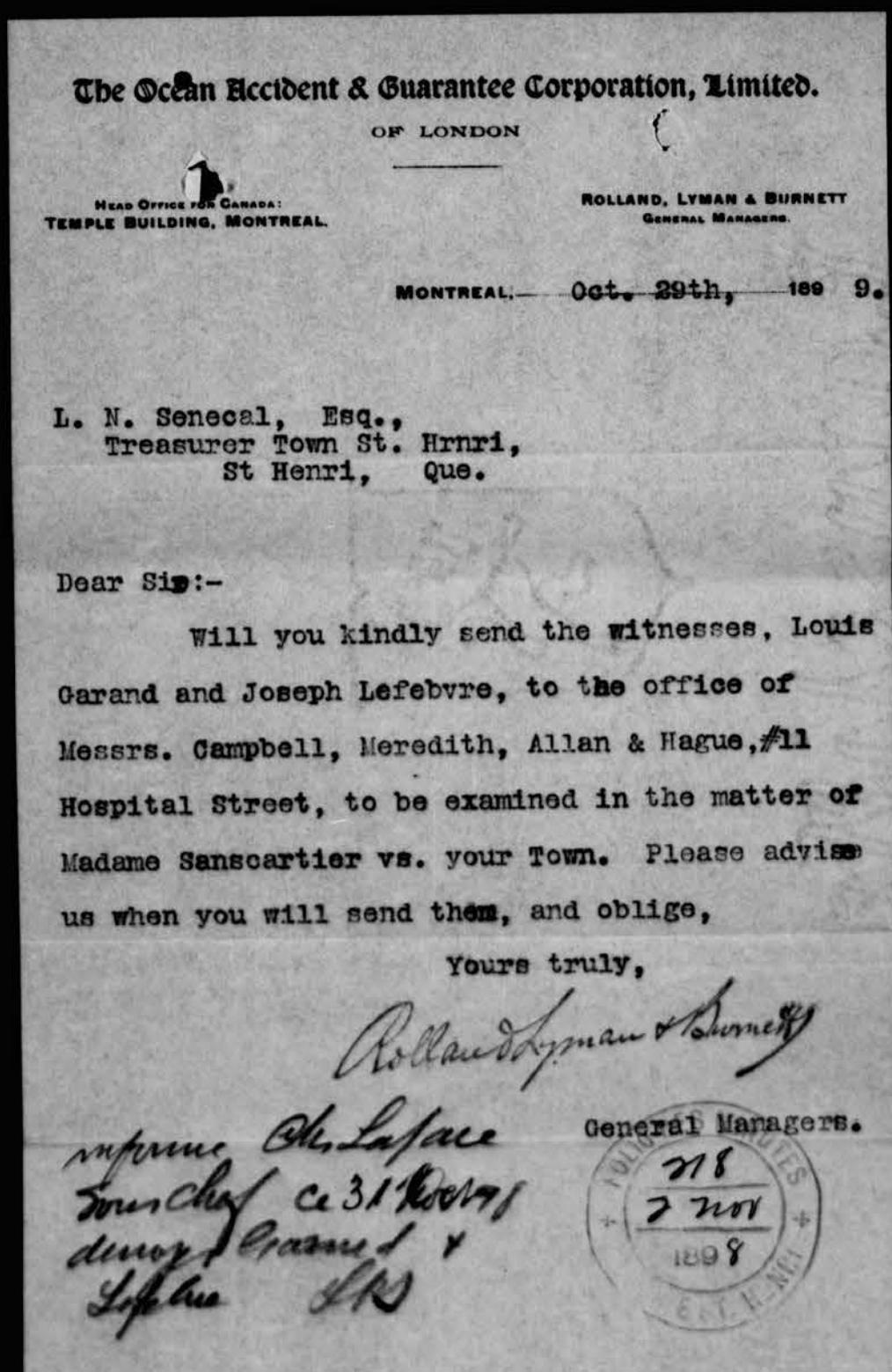
P23/E2,162



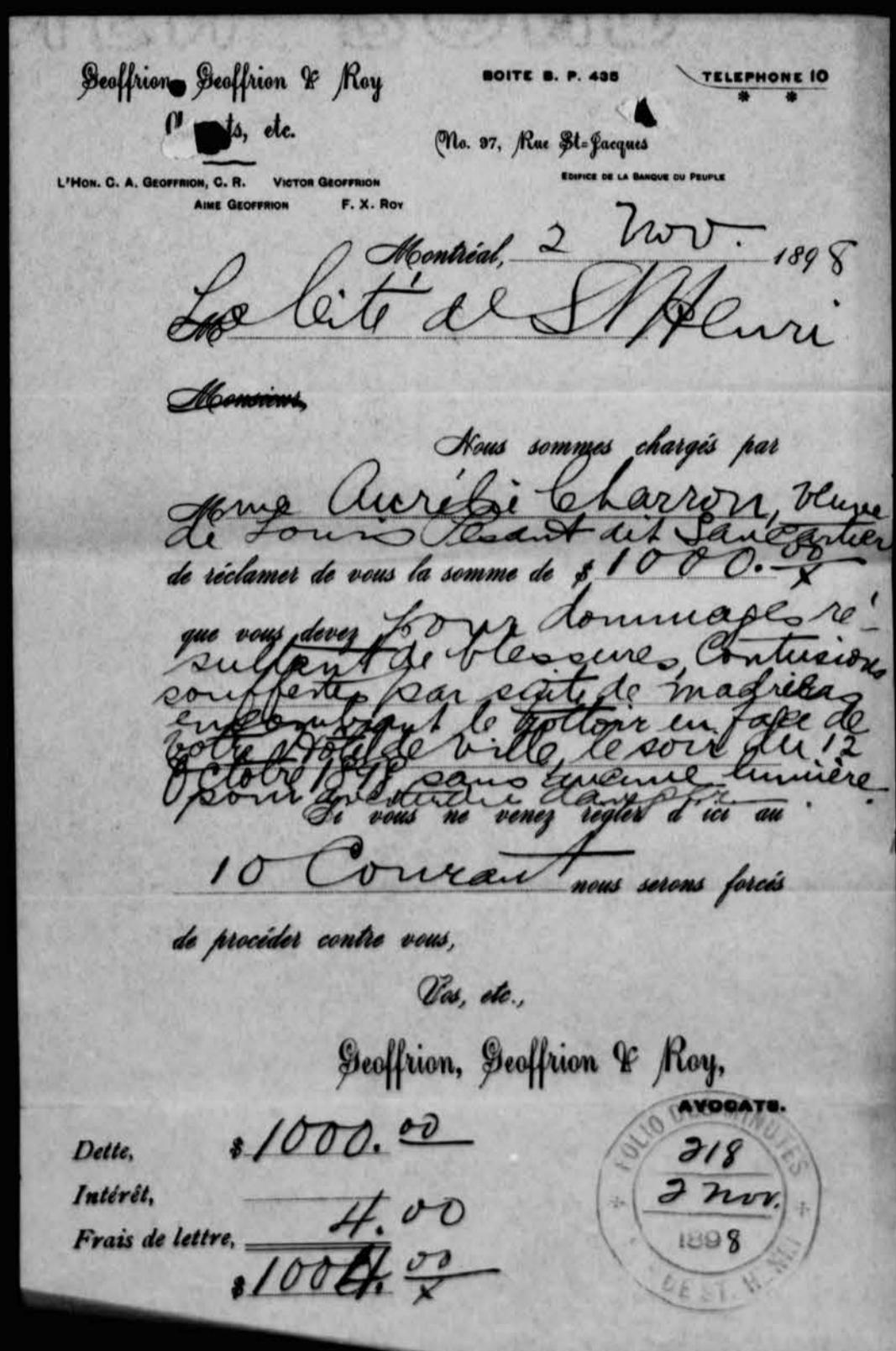
P23/E2,162



P23/E2,162



P23/E2,162



P23/E2,162

The Ocean Accident & Guarantee Corporation, Limited.

OF LONDON

HEAD OFFICE FOR CANADA:  
TEMPLE BUILDING, MONTREAL.

ROLLAND, LYMAN & BURNETT  
GENERAL MANAGERS

MONTREAL, July 25th, 1898

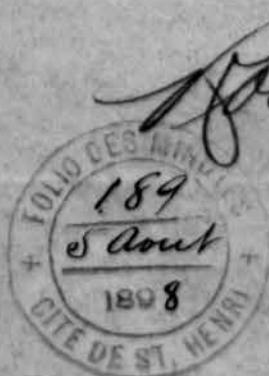
L. N. Senecal, Ecr.,

Greffier, Cité St. Henri, Que.

Cher Monsieur:-

Vous trouverez ci-inclus le compte du Dr. Archambault que nous avons reçu de vous. Nous vous ferons remarquer, cependant que c'est une réclamation pour dommages causés à une voiture, et comme la police émise ne couvre pas de pertes semblables nous vous renvoyons le compte.

Bien à vous,



Gérants.

P23/E2,162

The Ocean Accident & Guarantee Corporation, Limited,  
OF LONDON

HEAD OFFICE FOR CANADA :  
TEMPLE BUILDING, MONTREAL.

ROLLAND, LYMAN & BURNETT,  
GENERAL MANAGERS.

Montreal AGENCY June 25 1898

L. N. Senecal Esq.  
St. Henri

Dear Sir

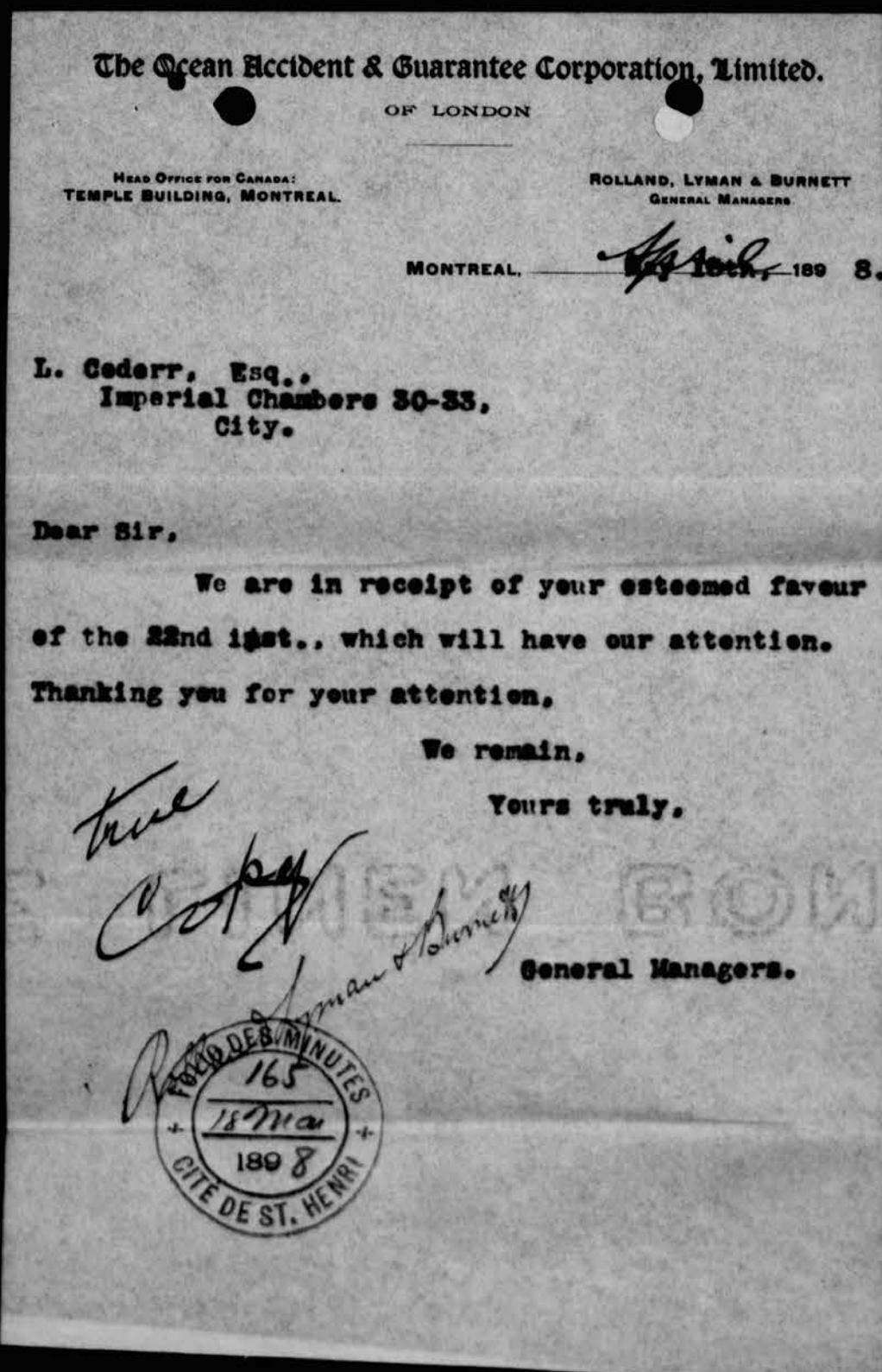
Enclosed we beg to hand you policy  
# 150 269, premium \$ 1000/- which we hope  
will meet with your views.

We remain dear Sir

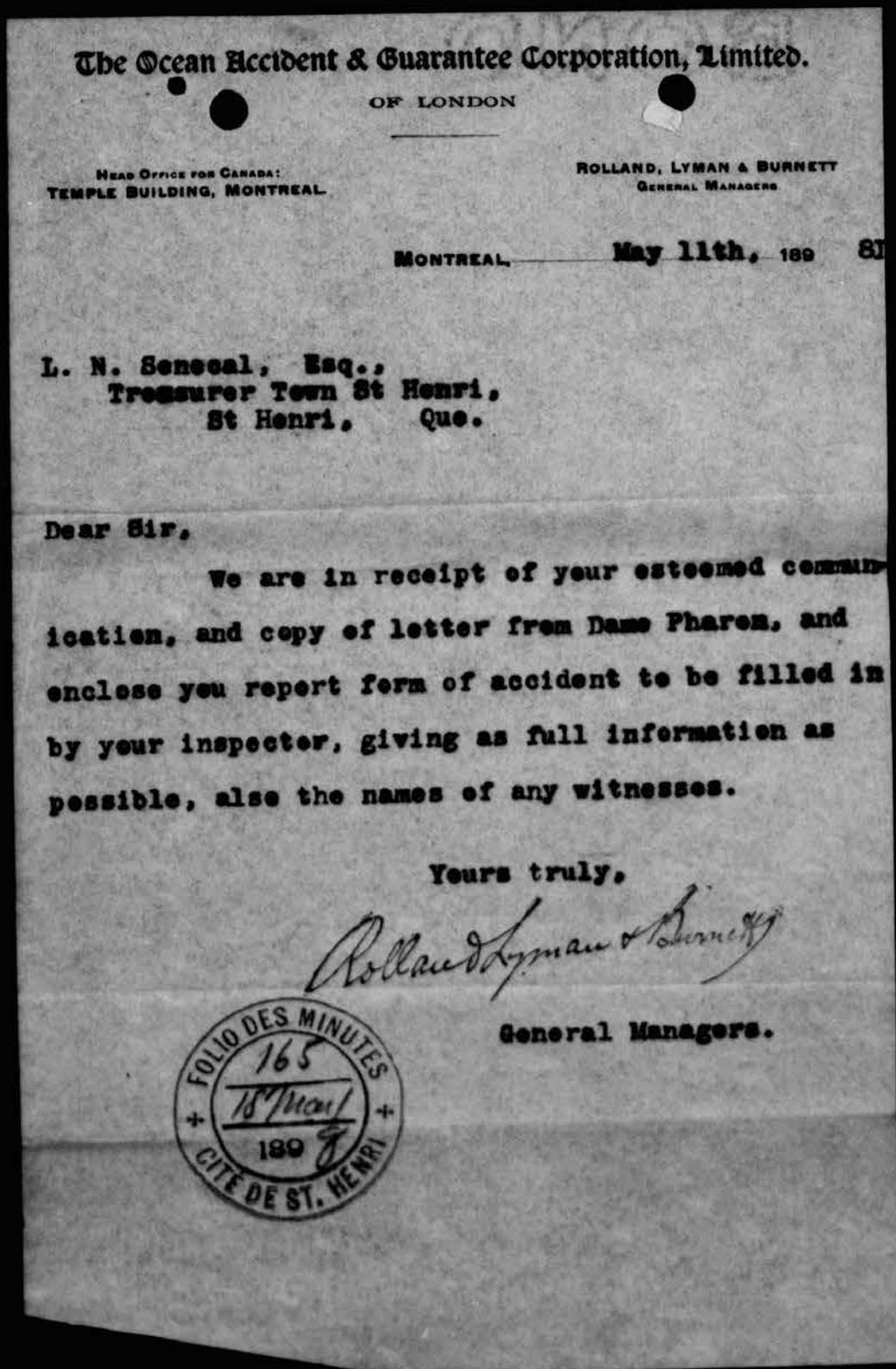
Yours truly  
Rolland Lyman & Burnett  
per A.R.



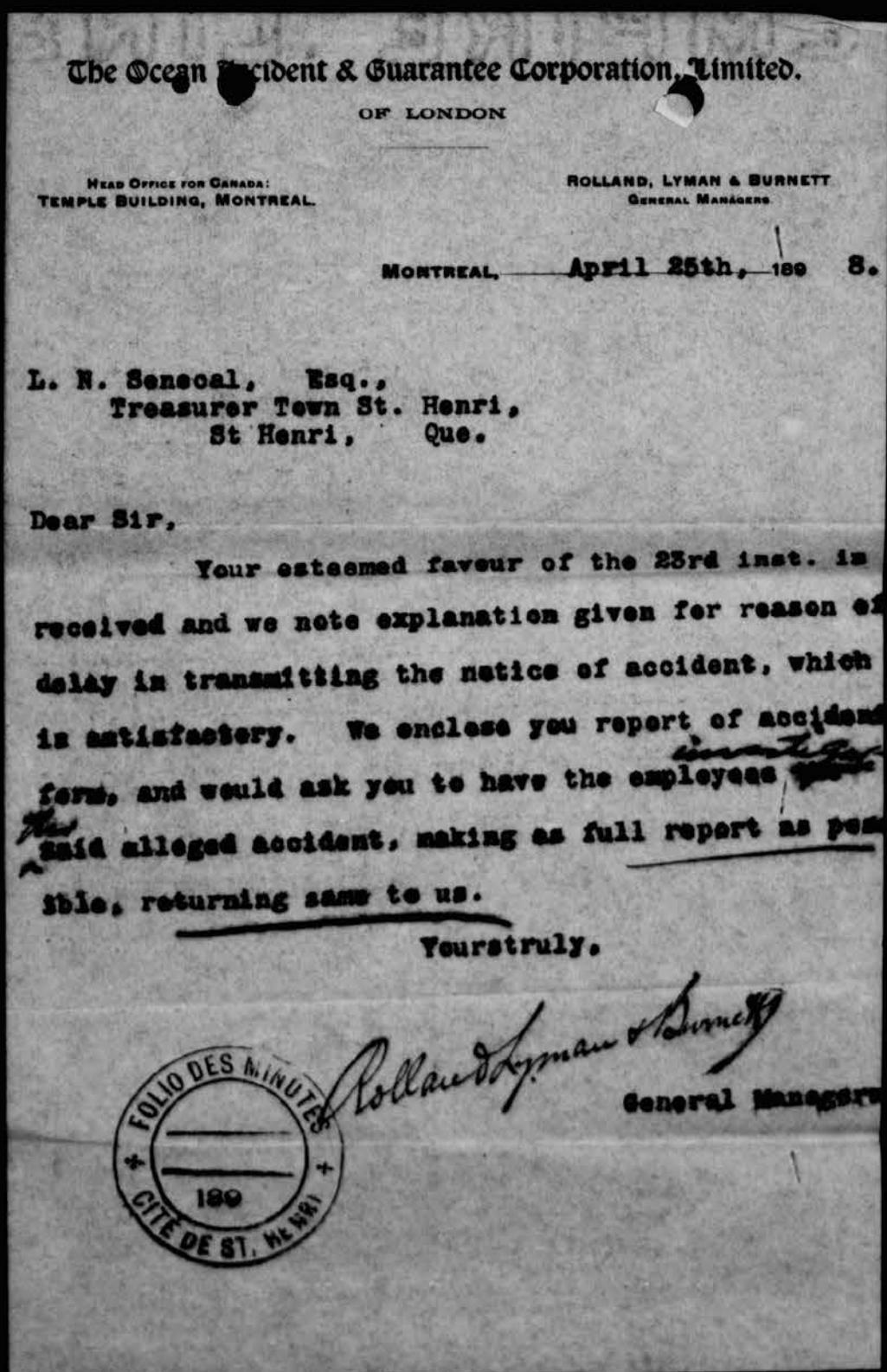
P23/E2,162



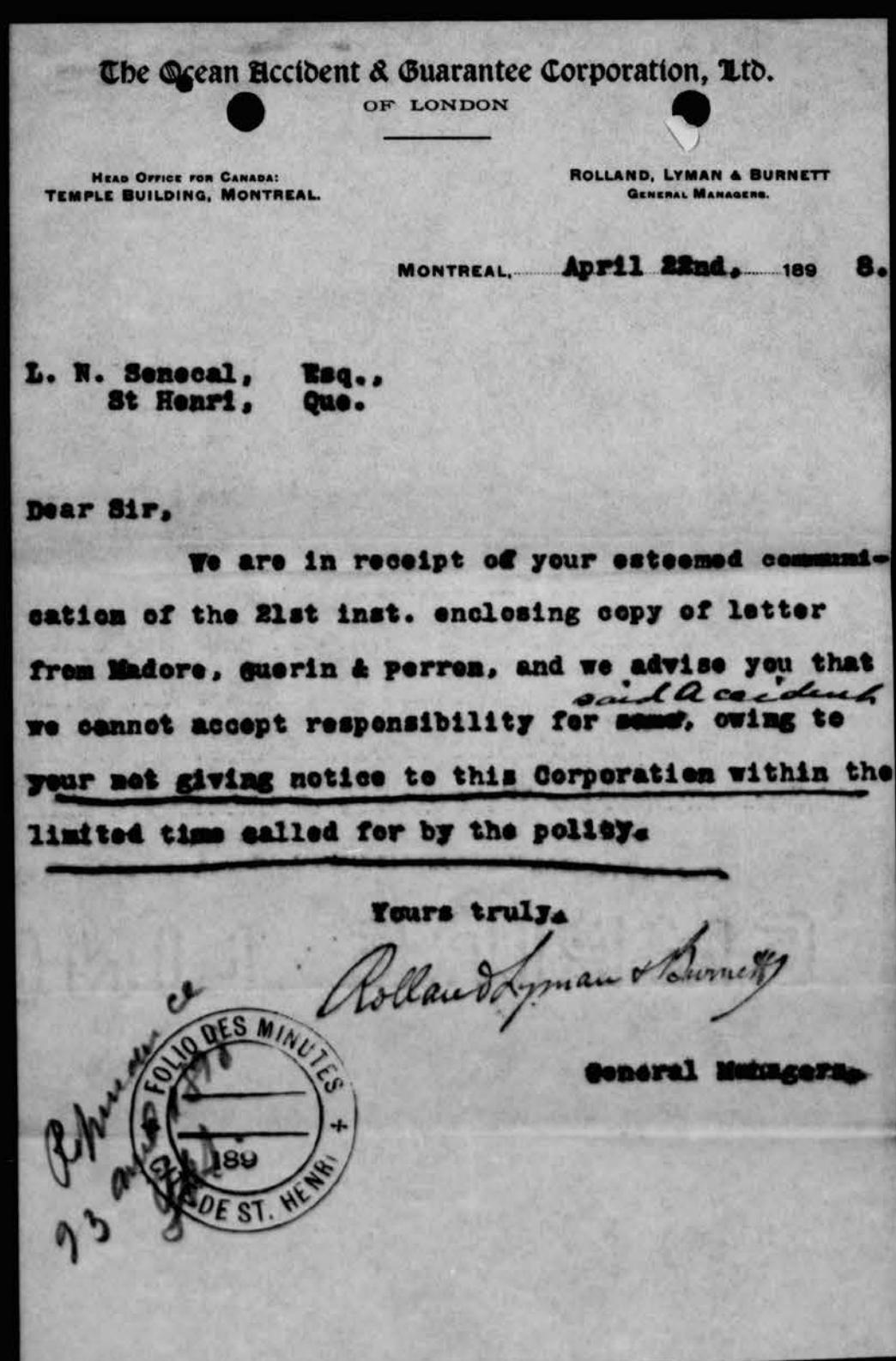
P23/E2,162



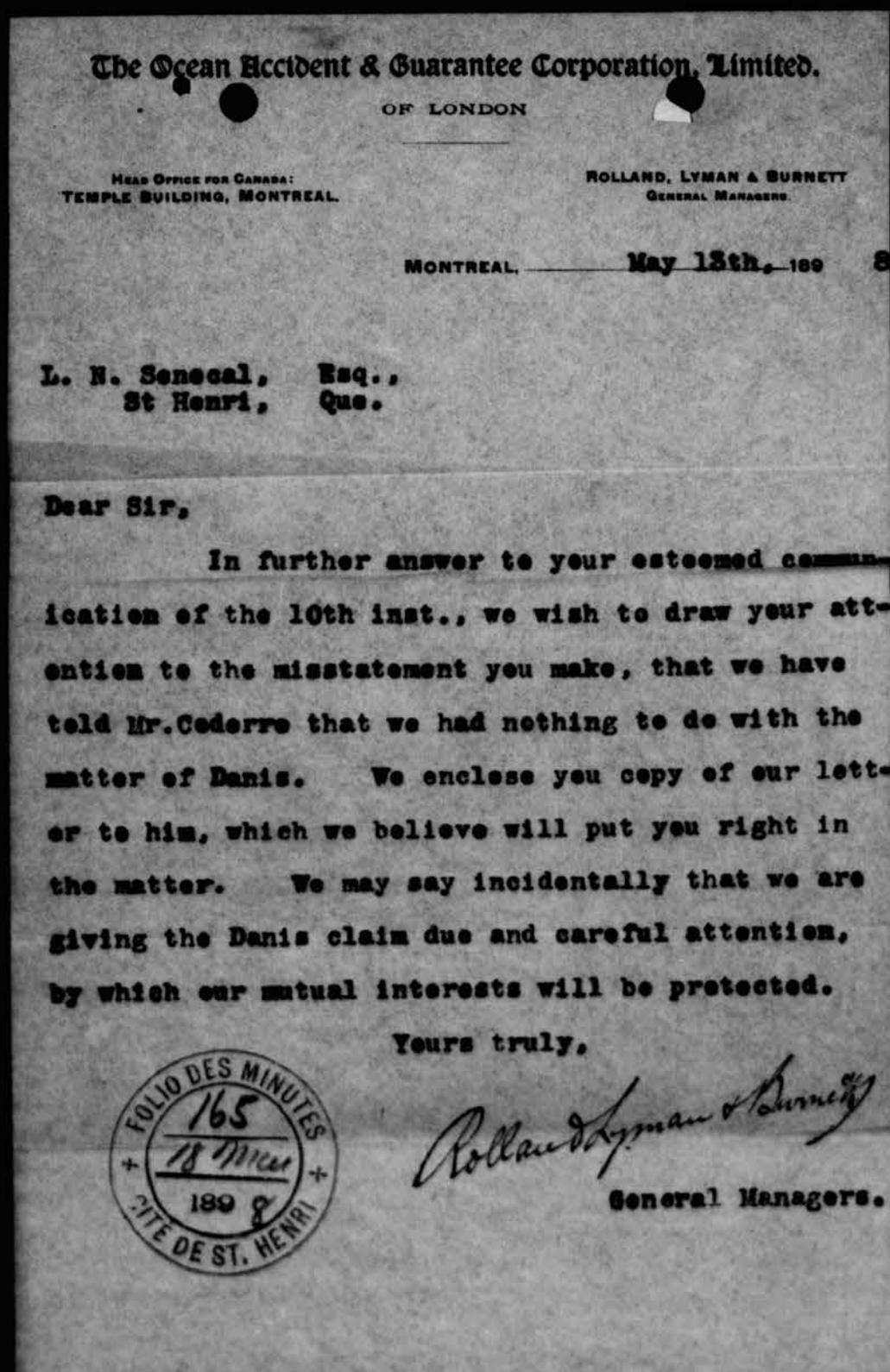
P23/E2,162



P23/E2,162



P23/E2,162



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7875

Ocean Accident  
Guarantee Co -  
accidents.

Nov/98



P23/E2, 162

Province de Québec  
District de Montréal.

-----  
Cour Supérieure.

L'humble requête de

Dame Aurélie Charron, de la Cité de Saint  
Henri, district de Montréal, veuve de Louis  
Pesant dit Sanscartier, en son vivant me-  
nuisier du même lieu,

expose respectueusement à cette honorable Cour:-

1o.- le 12 octobre dernier (1898) les employés de la cor-  
poration de la Cité de Saint Henri, corps incorporé ayant son  
principal bureau d'affaires en la dite Cité de Saint Henri, a-  
vaient placé des planches ou madriers sur le trottoir en face  
de l'hotel-de-ville pour y entrer du charbon.

2o.- A 8 heures du soir du même jour ces madriers ~~n'avaient pas été enlevés et y formaient une obstruction en changeant le niveau du trottoir.~~

3o.- La Requérante en passant à cet endroit à l'heure ci-  
dessus mentionnée a fait une chute par suite de l'encombrement  
et du changement ~~du~~ niveau du trottoir, et s'est infligé des  
contusions et blessures externes et internes dont elle a beau-  
coup souffert et dont elle souffre encore.

4o.- La Requérante a été obligée de requérir les soins  
des médecins par suite de cet accident et n'est pas encore  
guérie.

5o.- L'accident ci-dessus a été causé par la faute, l'im-  
prudence, la négligence et le fait de la Cité de Saint Henri et  
des employés sous son contrôle et dont elle est responsable.

6o.- La Requérante a souffert, souffre et souffrira pour  
les causes et raisons mentionnées plus haut des dommages con-  
sidérables évalués à la somme de \$1000.00.

7o.- La Cité de Saint Henri a reçu avis du dit accident et  
de la présente réclamation dans les délais légaux.

8o.- La Requérante a un bon droit d'action contre la Cité

P23/E2,162

de Saint Henri mais elle est pauvre et ne possède pas les moyens nécessaires pour subvenir aux déboursés de la présente action.

A ces causes votre Requérante conclut à ce qu'il lui soit permis de poursuivre "in forma pauperis" la Cité de Saint Henri pour le montant et pour les raisons mentionnées ci-dessus.

Et ferez justice.

Montreal, novembre 1898.

(Signé) Géoffrion, Géoffrion & Roy.

avocat de la Requérante.

Je Marie-Louise Pesant dit Sanscartier épouse de J. Hermas Montreuil de la Cité de St. Henri étant dûment assermentée sur les Saints Evangiles, dépose et dis:-

Io.- Les faits allégués dans la dite Requête ci-dessus sont vrais.

Et j'ai signé

(Signé) Marie Louise Pesant sanscartier

Assermenté devant moi, à Montreal  
ce premier jour de Décembre 1898

(Signé) Pierre H. Dufresne  
Commissaire de la Cour Supérieure  
District de Montreal.

Avis est donné à la Cité de Saint Henri, que la requête ci-dessus sera présentée à la Cour de Pratique, au Palais de justice, à Montreal, le six Décembre 1898 à dix heures et demi du matin.

Montreal 1er décembre 1898

(Signé) Géoffrion, Géoffrion & Roy  
avocats de la Requérante

Vraie copie

(Signé) Géoffrion, Géoffrion & Roy.  
avocats de la Requérante.



P23/E2,162

de Saint Henri mais elle est pauvre et ne possède pas les moyens nécessaires pour subvenir aux déboursés de la présente action.

A ces causes votre Requérante conclut à ce qu'il lui soit permis de poursuivre "in forma pauperis" la Cité de Saint Henri pour le montant et pour les raisons mentionnées ci-dessus.

Et ferez justice.

Montreal, novembre 1898.

(Signé) Géoffrion, Géoffrion & Roy.

avocat de la Requérante.

Je Marie-Louise Pesant dit Sanscartier épouse de J. Hermas Montreuil de la Cité de St. Henri étant dûment assermentée sur les Saints Evangiles, dépose et dis:-

Ic.- Les faits allégués dans la dite Requête ci-dessus sont vrais.

Et j'ai signé

(Signé) Marie Louise Pesant d'Sanscartier

Assermenté devant moi, à Montreal  
ce premier jour de Décembre 1898

(Signé) Pierre H. Dufresne  
Commissaire de la Cour Supérieure  
District de Montreal.

Avis est donné à la Cité de Saint Henri, que la requête ci-dessus sera présentée à la Cour de Pratique, au Palais de justice, à Montreal, le six Décembre 1898 à dix heures et demi du matin.

Montreal 1er décembre 1898

(Signé) Géoffrion, Géoffrion & Roy  
avocats de la Requérante

Vraie copie

(Signé) Géoffrion, Géoffrion & Roy.  
avocats de la Requérante.



P23/E2,162

CITE DE ST-HENRY

Archive No 7876

Geffrion & al.  
re accident dame  
Sanscartier.

1/12/98



P23/E2,162

REPRESENTATIVES IN CANADA FOR		OFFICE OF <b>JOHN MARTIN, SONS &amp; CO.</b>		MANUFACTURERS OF THE <b>FIRE UNDERWRITERS'</b> <b>CHEMICAL</b> <b>COMPARTMENT</b> <b>FIRE PAILS.</b>																									
IMHAUSER'S IMPROVED WATCHMAN'S TIME DETECTOR.		MILITARY, POLICE, FIRE BRIGADE AND GENERAL OUTFITTERS,		CANADIAN AGENTS FOR																									
REVERE RUBBER CO. RUBBER LINED FIRE HOSE.		CABLE ADDRESS: "MARTINSONS."	455 ST. PAUL STREET,																										
DECARIE CONTROLLING NOZZLES, PATENT COUPLINGS & CUT OFFS.																													
HOLLOWAY CHEMICAL FIRE ENGINES.																													
CAIRNS & BRO. FIRE EQUIPMENT.																													
TOWER & LYON POLICE EQUIPMENT.																													
DOLAN & CO. POLICE LANTERNS, ETC.																													
GRAHAM'S ROTARY FIRE BELL.																													
COMBINATION EXTENSION LADDER CO. EXTENSION FIRE LADDERS WITH PATENT SAFETY LOCK ATTACHMENT.																													
SHAND, MASON & CO. FIRE ENGINES.																													
LA FRANCE FIRE ENGINE CO. STEAM FIRE ENGINES AND "HAYES" AERIAL LADDER TRUCK.																													
GOULDS MFG. CO. HAND FIRE ENGINES.																													
<b>DEPARTMENTS.</b>																													
MILITARY. UNIFORMS, CAPS, ACCOUITEMENTS, SWORDS, SPURS, SADDLERY, ETC.																													
POLICE. UNIFORMS AND HEADDRESSES, ACCOUITEMENTS AND EQUIPMENTS.																													
FIRE BRIGADE. UNIFORMS, ACCOUIEMENTS, EQUIPMENTS AND APPARATUS.																													
LIVERY. MESSENGERS, PORTERS, PAGES, CONDUCTORS, ETC.																													
BAND UNIFORMS. CLOTHING, HEADDRESSES, ACCOUITEMENTS, ETC.																													
MUFTI. CHOICEST QUALITIES AND LATEST STYLES CLOTHING.																													
FURS. CAPS, COLLARS, GAUNTLETS, ETC.																													
FUR LINED OVERCOATS A SPECIALTY.																													
ALWAYS READY HAVE YOU SEEN THEM NEVER FAILS																													
<p>Office of <b>JOHN MARTIN, SONS &amp; CO.</b></p> <p>MONTREAL, 1st December, 1898.</p> <p>Jos. Senecal, Esq. Chairman, Fire Committee, St. Henri, Que.</p> <p>Dear Sir/-</p> <p>Hereby we beg to tender for the Supplying of 2 1/2", cotton, rubber lined Fire Hose for the use of your Department. Prices and particulars as below and samples sub- mitted herewith. The prices quoted are for the hose complete with ordinary fire department couplings and we guarantee the hose in every case to stand the ordinary wear and tear of Fire Department use for a period of five years.</p> <p>Trusting to be favored with the order, which would have our best attention, we are,</p> <p>Yours respectfully,</p> <p><i>John Martin Sons</i> <i>H. Martin</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Sample.</th> <th>Guaranteed pressure.</th> <th>Price per foot.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>No. 0. Mastiff</td> <td>350 lbs.</td> <td>90c " "</td> </tr> <tr> <td>No. 1. Mastiff</td> <td>350 "</td> <td>89c " "</td> </tr> <tr> <td>No. 1. Ulysses</td> <td>350 "</td> <td>87c " "</td> </tr> <tr> <td>No. 2. Eclipse</td> <td>350 "</td> <td>87c " "</td> </tr> <tr> <td>No. 3. Security</td> <td>300 "</td> <td>85c " "</td> </tr> <tr> <td>No. 4. Little Giant</td> <td>300 "</td> <td>83c " "</td> </tr> <tr> <td>No. 5. Burro</td> <td>250 "</td> <td>75c " "</td> </tr> </tbody> </table> <p>All prices are nett and hose delivered free of shipping charges.</p>						Sample.	Guaranteed pressure.	Price per foot.	No. 0. Mastiff	350 lbs.	90c " "	No. 1. Mastiff	350 "	89c " "	No. 1. Ulysses	350 "	87c " "	No. 2. Eclipse	350 "	87c " "	No. 3. Security	300 "	85c " "	No. 4. Little Giant	300 "	83c " "	No. 5. Burro	250 "	75c " "
Sample.	Guaranteed pressure.	Price per foot.																											
No. 0. Mastiff	350 lbs.	90c " "																											
No. 1. Mastiff	350 "	89c " "																											
No. 1. Ulysses	350 "	87c " "																											
No. 2. Eclipse	350 "	87c " "																											
No. 3. Security	300 "	85c " "																											
No. 4. Little Giant	300 "	83c " "																											
No. 5. Burro	250 "	75c " "																											

P23/E2,162

REPRESENTATIVES  
IN CANADA  
FOR  
IMHAUSER'S  
IMPROVED WATCHMAN'S  
TIME DETECTOR.  
REVERE RUBBER CO.  
RUBBER LINED FIRE HOSE.  
DECARIE  
CONTROLLING NOZZLES,  
PATENT COUPLINGS & GUT OFFS.  
HOLLOWAY  
CHEMICAL FIRE ENGINES.  
CAIRNS & BRO.  
FIRE EQUIPMENT.  
TOWER & LYON  
POLICE EQUIPMENT.  
DOLAN & CO.  
POLICE LANTERNS, ETC.  
GRAHAM'S  
ROTARY FIRE BELL.  
COMBINATION  
EXTENSION LADDER CO.  
EXTENSION FIRE LADDERS  
WITH PATENT SAFETY  
LOCK ATTACHMENT.  
SHAND, MASON & CO.  
FIRE ENGINES.  
LA FRANCE  
FIRE ENGINE CO.  
STEAM FIRE ENGINES AND  
"HAYES" AERIAL LADDER  
TRUCK.  
GOULDS MFG. CO.  
HAND FIRE ENGINES.

DEPARTMENTS.

MILITARY.  
UNIFORMS, CAPS,  
ACCOUITEMENTS, SWORDS,  
SPURS, SADDLERY, ETC.

POLICE.  
UNIFORMS AND HEADDRESSES,  
ACCOUITEMENTS AND  
EQUIPMENTS.

FIRE BRIGADE.  
UNIFORMS, ACCOUMENTS,  
EQUIPMENTS AND APPARATUS.

LIVERY.  
MESSENGERS, PORTERS,  
PAGES, CONDUCTORS, ETC.

BAND UNIFORMS.  
CLOTHING, HEADDRESSES,  
ACCOUITEMENTS, ETC.

MUFTI.  
CHOICEST QUALITIES AND  
LATEST STYLES CLOTHING.

FURS.  
CAPS, COLLARS,  
GAUNTLETS, ETC.  
FUR LINED OVERCOATS  
A SPECIALTY.

OFFICE OF  
JOHN MARTIN, SONS & CO.

MILITARY, POLICE, FIRE BRIGADE  
AND GENERAL OUTFITTERS.

MANUFACTURERS  
OF THE  
FIRE UNDERWRITERS'

CHEMICAL  
COMPARTMENT  
FIRE PAILS.

CABLE ADDRESS:  
"MARTINSONS."

455 ST. PAUL STREET,

MONTRÉAL, 1st December, 189

8

Jos. Senecal, Esq.

Chairman, Fire Committee. St. Henri. Que.

Dear Sir/-

ALWAYS READY

Hebeby we beg to tender for the supplying of  
Branch Pipes and Decarie Controlling Nozzles, as per prices  
given below and samples submitted herewith.

Yours truly,

*John Martin Sons & Co.*  
*John Martin*

Service Branch Pipe.	\$12.50 each.
Flexible Branch Pipe, wire bound.	\$17.50 "
Decarie Controlling Nozzle, brass, two way.	\$15.00 each.
" " " " three way.	\$30.00 "
" " " " three way	
with spray attachment.	\$35.00 "



*Smash*

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7877

John Martin &  
son  
soumission pour  
effets du department  
de feu  
1 Dec / 98



P23/E2, 162

P23/E2,162

# Corporation de la Cite de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

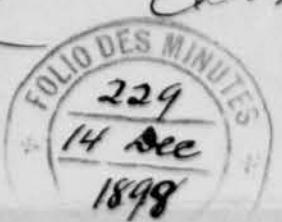
TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le 189

1000 pieds Arrow Brand Canadian Billes  
500 " New security No 3 Martin  
two nozzles (Seine) two way  
one " Gartt  
3 cut offs a aller moins ~~de~~ Martin  
3 Branches " "  
13 Pantalon Vesparius  $\approx$  \$4.50  
4 Parapluies \$10.50 alinoville  
13 " \$17.00 Lervieux  
et acheter capots et bottes en  
caoutchouc pour remplacer les  
mauvais.

Rapport du Secrétaire de la Police  
en date des 1 receveur 1898

L.M. Seveal Joseph Sincal  
Président



P23/E2,162

# Corporation de la Cite de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le

189

100 pieds Arrow Brand Canadian Bells  
500 " New security No 3 Martin  
two nozzles (Seine) two way  
one " Garte  
3 cut off a aller moins ~~des~~ Martin  
3 Branches " "  
13 Pantalons Vespaïens @ \$4 50  
4 Parapluies \$10 50 alinovités.  
13 " \$17 00 Service  
et acheter capots et bottes en  
caoutchouc pour remplacer les  
mauvais.

Rapport du Bureau de la Police  
en date du 1 Decembre 1898

L.M. Seveaud Joseph Sincal  
Président



P23/E2, 162

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7878

Comité-Sieur Police

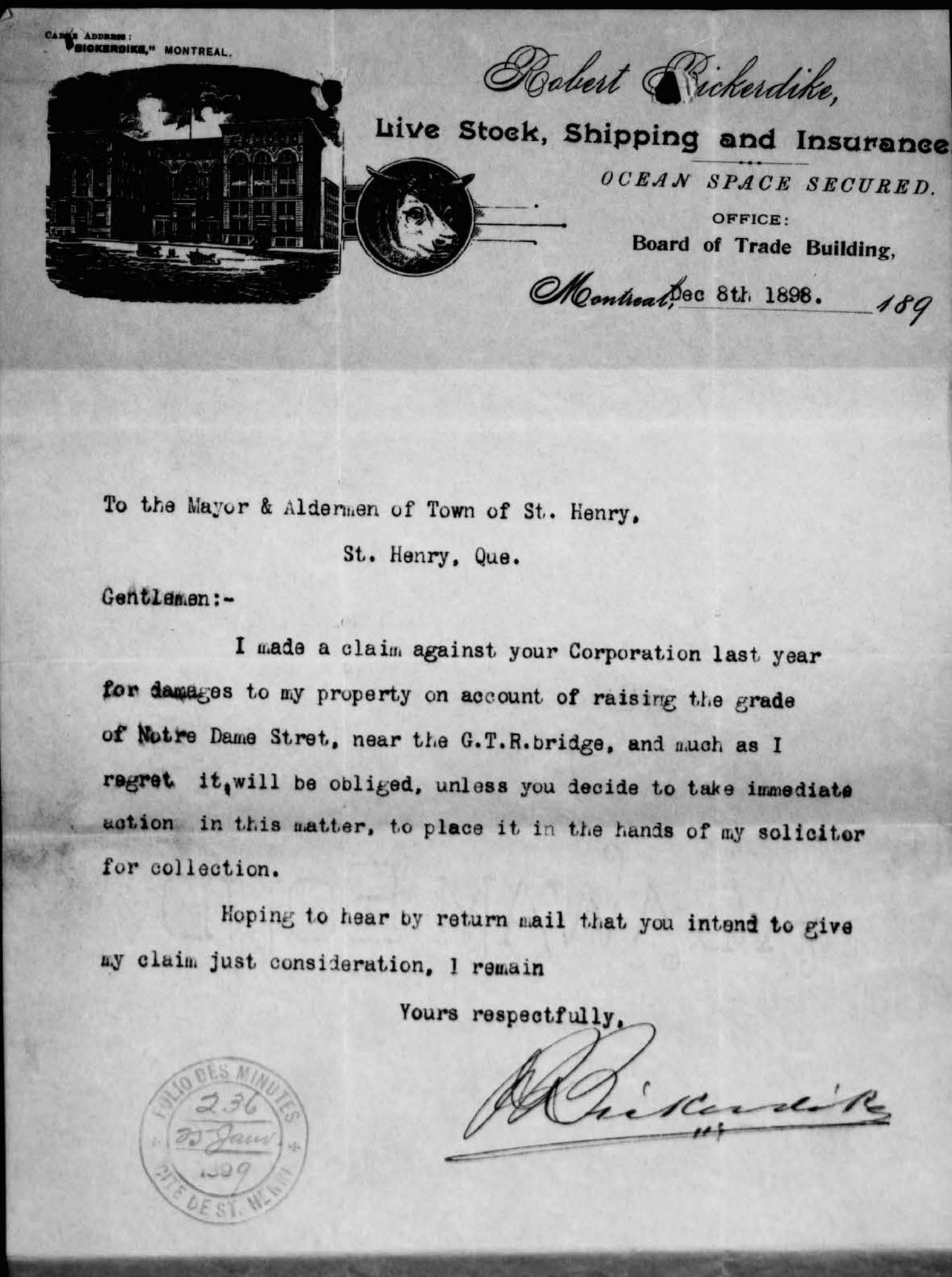
Achat du nécessaire.

1/12/98

Archives Municipales  
de Montréal.  
Archives Municipales  
de Montréal.



P23/E2,162



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7879

Robert Bickerdike  
re dommage a sa pro-  
priete.

8/13/98



P23/E2, 162

P23/E2,162



## ARIAT PROVINCIAL

PRIÈRE DE DONNER  
L'ADRESSE POSTALE

Québec, 9 décembre 1898

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention à l'article 168 du *Code Municipal* de la Province de Québec (tel qu'amendé par 51-52 Vic., ch. 29), exigeant un certain rapport annuel de la part du Secrétaire-Trésorier de tout conseil municipal de la Province de Québec, et cela à peine d'une amende de pas moins de cinquante piastres ni plus de deux cents piastres, avec les frais en sus, imposée par l'article 169 du même Code, (tel que remplacé par 45 Vic., ch. 36, s. 5).

Pour vous faciliter la préparation de ce travail je vous transmets avec la présente une formule imprimée de ce rapport que vous devez renvoyer à ce bureau après en avoir rempli les blancs, et ce avant le premier jour de février prochain, selon que le requiert le dit Code.

Je profite de cette occasion pour vous prier, vous, ainsi que vos successeurs, d'informer ce département de toute nomination, de maire, (ou préfet, selon le cas,) et de secrétaire-trésorier ou greffier, avec mention de la résidence de chacun, comme moyen de rendre plus faciles et plus sûres les communications entre le gouvernement et les municipalités.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,



Assistant-Secrétaire de la Province.

M. le Secrétaire-Trésorier  
de la Municipalité  
de  
Comté de

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7880

Secretariat  
Provincial

re rapport annuel du  
secrétaire-tresorier-

9/12/98



P23/E2, 162